



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 106839

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre à propos de la volonté de la Commission européenne de libéraliser le secteur des vins de table, notamment en ce qui concerne la mention du cépage pour les vins de table. Il semble que de permettre aux vins de table d'obtenir la mention du cépage risque d'être lourd de conséquences pour la filière vins de pays. En effet celle-ci n'a pas ménagé ses efforts pour valoriser la mention de cépage et garantir la qualité aux consommateurs, en respectant des règles d'élaboration très rigoureuses. Aussi, il lui demande s'il entend s'opposer avec force à cette proposition et quelles mesures il compte mettre en place en faveur d'un vin de pays à l'échelon national. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune de marché viticole, la Commission européenne a proposé une simplification de la réglementation sur l'étiquetage. Une des dispositions phare de sa proposition est la possibilité qui serait offerte aux vins de table sans indication géographique (IG) de mentionner le millésime et le cépage, mention réservée à l'heure actuelle aux vins à IG. Cette proposition soulève encore de nombreuses interrogations. Ainsi, l'évolution de la réglementation ne doit pas déstructurer les filières de vins de pays qui ont su, par des politiques de promotion adaptées, valoriser la mention de cépage. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'objectif d'information maximale du consommateur, partagée par plusieurs États membres dès lors qu'il est possible de s'assurer qu'il n'y a pas tromperie, par l'introduction de conditions d'application pertinentes et d'un contrôle de la véracité des mentions déclarées. La création d'un vin des vignobles de France doit être considérée comme un atout majeur pour relancer les exportations françaises et clarifier notre offre. Ces vins pourront notamment mentionner le cépage. L'Espagne a d'ailleurs déjà ouvert la voie. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris l'engagement devant le Conseil national de la viticulture française de faire aboutir ce projet en 2007. Un projet de décret a été examiné dès le mois de janvier par le conseil spécialisé de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture. Il a reçu un avis favorable.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106839

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10466

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1250